



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1384 du 10 AOUT 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Evolution des C.E.T.E. et S.T.C. : 2 ^{ème} réunion au Cabinet du 18 juillet 2011	3-5
4. Mouvement de grève au Parc National des Cévennes	6-7
5. Pacte Euro plus : Maîtriser les enjeux pour combattre de nouvelles régressions sociales	8-13
6. 15 septembre : 2 ^{ème} initiative confédérale « service public et contrat social »	
- Invitation	14-15
- Fiche thématique	16-19

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Lundi 18 juillet 2011 :

O.S./Cabinet sur avenir du R.S.T.

Mardi 19 juillet 2011 :

OS/MEDDTL sur fusion des B administratifs

Mercredi 24 août 2011 :

Secrétariat Fédéral

Lundi 25 juillet 2011 :

Groupe de pilotage de la S.N.D.D.

Mardi 30 août 2011 :

Audience du C.C.A.S. au cabinet du MEDDTL

Mercredi 31 août 2011 :

Secrétariat Fédéral

Mardi 6 septembre 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL, en attente de l'ordre du jour

Mardi 6 septembre 2011 :

Bureau de la C.M.F.P. du MEDDTL

Mardi 6 septembre 2011 :

Bureau de l'U.G.F.F.

Mardi 6 et Mercredi 7 septembre 2011 :

Commission Exécutive Fédérale

Mercredi 7 septembre 2011 :

Date limite de dépôt des candidatures pour les élections du 20 octobre

Mardi 13 septembre 2011 :

Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

Mercredi 14 septembre 2011 :

Secrétariat Fédéral



INFOS BREVES



DECES de Pierre JUDITH

Vendredi matin, 22 juillet 2011, Pierre JUDITH nous a quitté.
Militant de la C.G.T. depuis toujours, responsable de l'U.G.F.F. durant plusieurs mandats, Pierre était à la retraite depuis peu d'années mais, fidèle à ses engagements il participait encore, avec passion, aux activités syndicales.
Ses obsèques auront lieu, le mercredi 27 juillet au crématorium du Père Lachaise.
Une délégation de la Fédération sera présente.



ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATIONS RETRAITE

Un projet de décret qui vise la baisse des futures pensions : inacceptable !

Le Conseil d'Administration de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) a rejeté (14 voix contre, 13 voix pour) le projet de décret mettant en œuvre l'allongement de la durée de cotisation de 165 à 166 trimestres) (1 trimestre supplémentaire pour la génération 1955).

La C.G.T. a rappelé les raisons de son opposition.

Cette mesure est injuste, elle pénalisera les salariés ayant effectué des carrières courtes, notamment les femmes ou ceux ayant été affectés par des périodes de précarité, de chômage, de maladie, et bien sûr les jeunes générations entrées plus tardivement sur le marché du travail.

Le motif invoqué, l'augmentation de l'espérance de vie, est en réalité un faux prétexte.



CULTURE

Pour une reconquête des politiques publiques culturelles

Déclaration commune de la C.G.T., de la Fédération C.G.T. du Spectacle, de l'Union départementale C.G.T. du Vaucluse, et de la C.G.T. Culture au Festival d'Avignon.

Jean Vilar nous a appris que le théâtre, la culture « est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin...

Le théâtre est donc au premier chef, un service public, tout comme le gaz, l'eau, l'électricité ».

Comme nous le rappelait Paul Piaux, « Le festival d'Avignon, c'est votre histoire ». Cette histoire au service des « classes laborieuses », de la création, de l'accès à la culture au service de l'émancipation de chacun et l'épanouissement de tous, demeure un combat.

Depuis des années l'Etat se désengage de ses missions fondamentales et contraint les collectivités à en faire de même.

Après quatre années de réformes libérales, le service public dans son ensemble est affaibli.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Evolution des CETE et des STC

Compte-rendu de la 2^{ème} réunion du 18 juillet 2011 entre le Cabinet et les organisations syndicales

Pour la deuxième réunion sur l'avenir des CETE et des STC (SETRA, CERTU, CETMEF, CETU), le Ministère a fourni : un calendrier des différentes réunions et un document précisant les missions et modalités d'actions du « nouvel organisme ». La CGT a demandé que soit changé ce terme en « nouveau dispositif » afin de ne pas présager d'ores et déjà d'une fusion des services, alors que la concertation commence tout juste, le Cabinet donne son accord.

Les organisations syndicales ont demandé un allongement du calendrier pour discuter des modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif une fois les orientations prises, le Cabinet donne son accord.

Les organisations syndicales ont demandé à pouvoir disposer de l'ensemble des documents et notamment le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ainsi que les documents existants des Directions d'Administration centrale sur l'expression de leurs besoins vis-à-vis des Centres d'études techniques de l'Equipement (CETE) et des Services techniques centraux (STC). Le rapport du CGEDD sera enfin disponible fin juillet.

Le Directeur adjoint du Cabinet a indiqué en introduction que le périmètre du nouveau dispositif devait prendre en compte les établissements existants dans le domaine de l'Environnement et de la biodiversité...ce qui n'était pas prévu à l'origine ! tout en ajoutant que cela serait à la marge des discussions : « *cela ne sera qu'un élément de réflexion* »...

La CGT a demandé à ce que les liens des CETE-STC avec les autres établissements du « Grand » RST soient actés, sans rester à l'état de vœux pieux, et qu'enfin une orchestration de celui-ci soit effective et efficace. Le Directeur Adjoint du Cabinet a répondu que cela pouvait faire l'objet d'un document de principes.

Les organisations syndicales ont demandé que le périmètre du nouveau dispositif ne colle pas exclusivement aux champs d'intervention du Ministère soumis aux aléas politiques. La CGT a demandé à ce que les champs d'intervention du dispositif soient clairement identifiés et pérennes. La préservation du patrimoine ne doit pas être oubliée.

Le Directeur adjoint du Cabinet a rappelé l'existence de trois réseaux techniques au sein de l'Etat : Agriculture et Défense de taille « moyenne » et l'Ecologie qui est le seul à avoir un réseau technique aussi important et qui doit donc effectivement englober des missions élargies.

Missions et modalités

La CGT a revendiqué que le maillage territorial soit intrinsèquement lié aux missions et soit considéré comme une vocation à part entière du dispositif en construction.

L'Administration veut garder un ancrage et a déclaré vouloir ouvrir des discussions spécifiques sur les LRPC. La CGT a rappelé qu'un ancrage territorial devait absolument s'accompagner de moyens adéquats.

La CGT a demandé que l'ingénierie publique soit inscrite dans les missions du dispositif en tant que moyen d'acquérir de l'expertise, de permettre aux acteurs publics d'avoir une référence de qualité et de réguler les prix du marché.

Le Directeur adjoint du Cabinet pense qu'il est envisageable de travailler dans le domaine de l'ingénierie avec les Collectivités territoriales hors champ concurrentiel. Cependant, il faudra examiner la contribution des Collectivités territoriales.

La CGT a demandé que les missions des CETE – STC ne soient pas mises en concurrence entre ces organismes, ni avec les autres services du Ministère (DREAL, DIR, etc....).

L'Administration n'avait cité les missions d'évaluation du nouveau dispositif que dans le domaine environnemental. La CGT revendique que soit bien inscrit que les CETE-STC conservent les missions d'évaluation de tous types (évaluation technique, socio-économiques, acceptabilité...).

La CGT a réclamé une adéquation missions moyens, d'autant que le périmètre du dispositif s'élargit par rapport à ce qui est fait actuellement par les CETE et STC.

Le Cabinet a rétorqué « Dette publique » et efforts à faire pour ne pas suivre l'exemple de la Grèce... Hors propos ! Cela révèle une acceptation de notre Ministère des baisses d'effectifs dans les domaines techniques, alors que le périmètre s'élargit. La Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) a rappelé la baisse d'effectifs de 150 ETP « productifs » des CETE et STC sur les deux prochaines années.

Le Cabinet, face à cette contradiction, a une « solution » : externaliser vers le privé une partie des missions, notamment les activités dites « lambda », c'est-à-dire les activités à faible valeur ajoutée.

Le Directeur adjoint du Cabinet a ajouté qu'il était nécessaire pour être au niveau dans les champs de compétence, que les agents soient mobiles entre la recherche, les études, le terrain... La CGT a précisé que c'était déjà le cas pour une partie des agents qui sont impliqués dans des opérations de recherche tout en s'occupant d'ingénierie publique, de méthodologie !

Le Cabinet a indiqué que les ressources manquaient pour s'investir à la fois sur la doctrine et sur la normalisation et que la France n'a pas de forte culture de normalisation internationale. Cependant, le RST doit être référent technique pour mener les politiques techniques.

Les organisations syndicales ont insisté sur l'importance d'intégrer les Collectivités territoriales à la réflexion dans le cadre du nouveau dispositif. En effet, le RST a une mission de service public, ce qui implique de travailler pour les services de l'Etat mais aussi au bénéfice des Collectivités territoriales. Il semble difficile au Cabinet de travailler avec les collectivités : « *problèmes de partenariat à créer avec chaque collectivité...* ».

Calendrier des prochaines réunions au Cabinet de la ministre :

- 14 septembre : Missions des CETE
- 20 septembre : Missions des STC
- 4 octobre : Périmètre ; relations entre CETE, STC, RST ; Gouvernance et Collectivités
- 25 octobre : Sujet Ressources Humaines
- 8 novembre : Statuts Service à compétence nationale (SCN) et Etablissement public administratif (EPA)
- 21 novembre : Synthèse et discussion finale

Les discussions sur la rédaction des textes, une fois les principes arrêtés en novembre, ainsi que sur la mise en œuvre du nouveau dispositif pourront se prolonger jusqu'à fin février.

Mouvement de grève au Parc National des Cévennes

Jeudi 07 juillet 2011

Justifications et propositions aux administrateurs

Les personnels du Parc national des Cévennes ont décidé d'une journée de manifestation ce jeudi 07 juillet. Ils tiennent par leur présence sur le site de la tenue de votre réunion du Conseil d'Administration à vous exprimer non seulement leur fort mécontentement vis à vis de la méthode de conduite de la réflexion sur les métiers et les missions mais aussi à vous exposer succinctement leurs propositions.

Nous en avons fait part au Président ainsi qu'à la Vice Présidente de l'établissement public, et contrairement à nos espoirs, nous sommes très déçus des réponses apportées par les documents qui vous seront présentés en séance.

Sur le principe de la nécessité de réorganisation

Le personnel s'est déclaré, lors d'une assemblée générale, à une grande majorité favorable à une réflexion sur l'adaptation indispensable de l'établissement aux enjeux de la Charte notamment.

Il estime indispensable d'être associé à cette réflexion et avance de nombreuses propositions.

Pour autant la réorganisation doit d'abord s'appuyer sur l'existant et l'expérience en essayant d'établir collectivement le bilan de 40 ans de fonctionnement et ne peut faire écho à des propos populistes : « moins de policiers, plus de subventions ».

Sur la méthode de concertation avec le personnel

Comment réorganiser sans débattre avec ceux qui font le Parc aujourd'hui ? C'était pourtant le pari de notre Direction avant que le personnel n'arrache la constitution d'un groupe de travail « Métiers, Missions » en mars 2011.

Quelle concertation !!! Deux réunions à 15 jours d'intervalle entre mars et avril, une discussion embryonnaire, un schéma déjà arrêté issu d'une réflexion unilatérale dont le laboratoire d'essai à La Réunion est un échec cuisant ! Puis plus rien, aucune information et des documents, des scénarios non débattus qui sont présentés et validés par les Bureaux du 03 mai et 1^{er} juillet.

Une méthode qui consiste systématiquement à distiller 48h avant les réunions du Comité Technique Paritaire notamment, les éléments des dossiers à examiner, à discuter à la marge.

A ce stade de la discussion avec le personnel, nous n'avons même pas atteint la première étape de toute démarche de concertation, à savoir l'établissement d'un diagnostic partagé ! Vous allez pourtant dans quelques minutes débattre de notre avenir professionnel !

Nous dénonçons un climat anxigène, sans dialogue, et de défiance qui conduit à la scission entre Direction et personnel. Dans l'urgence et la précipitation, l'évolution se fera si vous êtes dociles, mais ne sera pas viable ...

Sur le fond des propositions du Directeur

La communication se base d'abord sur le fait que demain plus d'agents seront sur le terrain qu'aujourd'hui. Cela ne doit pas cacher la réduction engagée du nombre d'agents sous injonction du Ministère ...

Tout l'argumentaire de nos dirigeants vis-à-vis de cette réorganisation tourne autour de la stigmatisation de la mission de Police de l'Environnement et des agents qui en sont chargés. Pourtant aujourd'hui ces agents assermentés remplissent de nombreuses autres missions et leur connaissance globale du territoire et de ses habitants doit demeurer la base de leur métier et un atout majeur de l'organisation de demain.

Pendant ce temps, le reste des questions à aborder pour améliorer le fonctionnement est entièrement passé sous silence...

Dans les propositions qui vous sont aujourd'hui soumises, la panacée consisterait à spécialiser des thématiciens sans approche globale des territoires ? Qui sera dans ce schéma l'interlocuteur privilégié des habitants ?

La solution consiste t-elle à alléger à outrance la fonction de coordination du siège ?

Quelle amélioration du management, entièrement passé sous silence dans le débat actuel, et pourtant mis en évidence par tous ? Quel partage des responsabilités à l'intérieur même de la Direction ? Quelles garanties du resserrement du lien siège/antenne, responsabilité de la Direction ?

L'ensemble de ces propositions nécessite un réel débat, une confrontation d'idée, une mutualisation plutôt qu'une méthode autocratique...

Nos Propositions

1. **Mise en place d'une réelle concertation** avec participation active des élus et notamment du Président et des Vice-Présidents.
2. Si la concertation reprend en septembre, elle aura été interrompue 5 mois ! Nous proposons de reporter d'autant l'examen du projet définitif en Conseil d'Administration, soit au printemps 2012.
Desserrement d'un calendrier impossible qui permettrait de donner du sens à la réflexion et à la co-construction.
3. **L'étude sans a priori et sans machiavélisme, des propositions du personnel** et notamment du scénario proposé en complément des propositions de la Direction (2 scénarios bâti selon la même logique).
4. **Un débat non tronqué par différents filtrages et arguments plus ou moins valables avec une véritable session de travail du Conseil d'Administration autour de cet enjeu (et non au milieu d'une kyrielle d'autres dossiers).** On pourrait ainsi utiliser les techniques de concertation éprouvées lors de l'élaboration de la charte...

Concernant les objectifs généraux de la réorganisation du Parc national, des Parcs nationaux

Ne soyons pas dupes, ce débat s'inscrit clairement dans les objectifs d'application aux Parcs Nationaux de la Réforme Générale des Politiques Publiques qui prévoit, ainsi que le disait le 22 mars 2011 (voir note dite « Miroir » que nous vous transmettions il y a quelques jours), la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de l'Ecologie (MEDDTL)aux Directeurs des Parcs, la création de trois nouveaux Parcs nationaux se fera à budget constant (contrairement à l'annonce de la Ministre à Florac en octobre 2010).

D'ailleurs, les scénario de réorganisation de la Direction, s'appuient clairement sur 85 postes contre 89 actuellement, 92 en 2010...

En tant qu'administrateur, élus, représentants de ce territoire, allez vous contribuer à valider ces directives de diminution de moyens ? Que seront nos Parcs demain, quels seront leurs besoins et leurs moyens ? Cela ne nécessite t-il pas un débat plus transparent qui ne se cache pas derrière des objectifs de réorganisation de tel ou tel Parc national ?

N'est-ce pas là une forme de manipulation de la part de l'Etat et d'affichage strictement politique de création de Parcs nationaux sans augmentation des moyens ?

Les représentants du personnel ont refusé, dans ces conditions pipées et ce climat de refus de concertation, de siéger en Comité Technique Paritaire les 28 juin et 06 juillet 2011.

Les Cévennes constituent une terre historique de résistance à l'oppression. Par ce mouvement imprégnés de cet esprit, nous souhaitons montrer notre attachement à ce territoire.

Ce mouvement est soutenu par les Syndicats

Syndicat National de l'Environnement /FSU et la CGT

Pacte Euro plus

Maîtriser les enjeux pour combattre de nouvelles régressions sociales

Face à une crise économique et financière qui a plongé l'Europe dans la pire des situations depuis plusieurs décennies avec plus de 23 millions de chômeurs, particulièrement les jeunes, la seule réponse des leaders politiques européens a été l'adoption de mesures d'austérité, la pression à la baisse des salaires, des services publics, de la Sécurité sociale, des pensions et des conditions de travail et de vie.

Ainsi, sous prétexte de mettre en place un cadre permettant de « mieux résoudre les crises et d'améliorer la discipline budgétaire », les chefs d'États et de gouvernements de la zone Euro ont décidé d'adopter le pacte euro Plus, sous l'impulsion initiale de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel.

Celui-ci s'inscrit dans la continuité des politiques mises en œuvre ces dernières années, notamment la stratégie Europe 2020 concernant l'emploi et la politique économique.

Il s'agit officiellement de favoriser la compétitivité de la zone Euro et la convergence des pays membres sur la base de la compression des salaires et des droits sociaux.

De fait, le pacte oblige les États membres à intégrer dans les programmes nationaux « de réforme et de stabilité » des actions et engagements concrets selon un calendrier. Cela réduit surtout une nouvelle fois la capacité des gouvernements élus de décider de leur politique économique et sociale. La logique étant de prendre comme référence les politiques les plus libérales des « meilleurs élèves » de la classe européenne. Nicolas Sarkozy s'emploie d'ailleurs à faire de la France un de ces « bons élèves » !

Officiellement encore, les objectifs affichés sont de :

- favoriser la compétitivité,
- favoriser l'emploi,
- mieux contribuer à la viabilité des finances publiques,
- renforcer la stabilité financière.

L'examen des mesures préconisées montre qu'il s'agit surtout d'appliquer une nouvelle série de mesures visant à diminuer les salaires, réduire les protections sur le travail et les garanties collectives, continuer à attaquer les systèmes solidaires de retraite, santé et prestations sociales. En voici donc les principales dispositions :



Petits éléments de la genèse du pacte euro Plus :

L'origine du pacte est notamment à rechercher dès 2007 et le déclenchement de la plus importante crise financière (puis économique et sociale) de l'histoire du capitalisme dont l'origine sont les produits spéculatifs des banques favorisés par les politiques ultra libérales des gouvernements, notamment américain.

La réponse des États consiste à financer et renflouer massivement les banques et par conséquent, de creuser les dettes publiques et l'endettement des mêmes États.

Les marchés financiers et les agences de notation (les mêmes qui sont en grande partie responsables de la crise par le jeu massif à la spéculation et la défaillance grave sur la surveillance des banques et des produits bancaires « toxiques ») commence ensuite à mettre la pression critiquant ces déséquilibres des États qu'ils ont eux-mêmes provoqués.

La mal nommée « politique d'austérité et de croissance » est alors mise en place (limitation du déficit et de la dette publique à respectivement 3 % et 60 % du PIB).

La stratégie de l'Union européenne est mise en œuvre avec les « semestres européens » pendant lesquels la commission européenne recueille les projets de budgets et orientations stratégiques des États qui doivent respecter le pacte de stabilité.

Les propositions de la Commission sont ainsi soumises aux Conseil Européen des chefs d'Etat et de gouvernement : le Pacte Euro Plus à l'initiative de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel renforçant la démarche globale d'austérité est né !

Salaires : faire baisser les salaires pour sauver l'Euro ?

Le pacte préconise de revoir les dispositifs de fixation des salaires, le degré de centralisation du processus de négociation ainsi que les mécanismes d'indexation. Le message étant que l'Europe doit renoncer à une politique de hausses de salaires si elle veut sauver la monnaie unique. La pression doit être générale : à une politique de « modération salariale » dans le privé doit répondre la même chose dans le secteur public. La continuation de l'ouverture à la concurrence et son extension à de nouveaux secteurs devrait permettre de casser les politiques de progression salariale. En France, Nicolas Sarkozy, initiateur du pacte, et son gouvernement anticipent avant l'heure les dispositions du pacte en refusant notamment de revaloriser le Smic au 1^{er} juillet, ou en gelant les salaires des fonctionnaires. En Grèce, les salaires dans le privé comme dans le public ont été les premiers attaqués comme variable d'ajustement !

À l'inverse pour la CGT, des salaires de bon niveau doivent permettre de garantir l'amélioration du pouvoir d'achat avec des mécanismes d'indexation pour bien prendre en compte les dépenses effectives des salariés et l'évolution réelle du coût de la vie. Cela impose des augmentations régulières des salaires, un respect de sa partie socialisé (notamment avec arrêt des dispositifs d'exonérations des cotisations sociales) et de la hiérarchie des grilles de salaires avec reconnaissance des qualifications. La négociation collective de branches et d'entreprises doit permettre d'arriver à ces objectifs, le Smic n'étant qu'une base minimale qui doit être revalorisée régulièrement.



Emploi : introduire plus de flexibilité pour sauver l'Euro ?

Vu en terme de « marché du travail » et comme facteur déterminant à la compétitivité de la zone euro, la politique de l'emploi préconisée par le Pacte consiste à engager, à côté d'objectifs présentables (éducation et formation tout au long de la vie, réduire le travail non déclaré), des réformes destinées à accroître la flexibilité en échange d'un « filet de sécurité » appelé la « flexisécurité ».

À l'inverse pour la CGT, le développement croissant des formes de précarité est à combattre. La « flexisécurité » préconisée par le Pacte se traduit aujourd'hui par plus de flexibilité pour les entreprises, moins de sécurité pour les salariés et surtout toujours plus de précarité. La solution n'est donc pas là mais dans une politique de croissance permettant de créer des emplois de qualité avec reconnaissance des qualifications.

Retraites, soins de santé et prestations sociales : casser les systèmes solidaires de protection sociale pour sauver l'Euro ?

Les régimes de retraite, les soins de santé et les prestations sociales sont considérés dans le Pacte, à travers le prisme de la viabilité des finances publiques, donc comme des coûts à toujours réduire. Il faudrait notamment « ajuster les systèmes de retraite sur le développement de la démographie » ; autrement dit, il s'agit d'« adapter » l'âge réel de la retraite à l'espérance de vie ou accroître le taux d'activité. Cela revient à imiter partout en Europe ce qui a été fait en Allemagne, à savoir de reculer progressivement l'âge de départ à la retraite à 67 ans, voire plus. Là encore, Nicolas Sarkozy a largement devancé les dispositions du Pacte. Sa réforme des retraites est la plus dure d'Europe par une double peine combinant un recul de l'âge de départ et une hausse drastique de la durée de cotisations. Le gouvernement ne s'embarrasse même plus de démocratie puisqu'une nouvelle augmentation de cette durée à 41,5 années serait prise en urgence par simple décret.

À l'inverse pour la CGT, les systèmes solidaires de protection sociale contribuent à la qualité de vie des salariés et des retraités et sont un indicateur important du progrès social qui est un critère du développement des pays démocratiques. Ils ont, d'ailleurs, été considérés pendant le plus fort de la crise financière comme des filets de sécurité ayant amorti le choc là où ils existent. Assurer leur pérennité, c'est tourner le dos à la politique préconisée par le pacte. Pour les systèmes de retraite, notamment, cela passe par la prise en compte de nos revendications : avoir une politique de plein emploi permettant d'augmenter les rentrées de cotisations, soumettre à cotisations tous les éléments de rémunération, supprimer les exonérations de cotisations « employeur », instaurer une cotisation sur les revenus financiers,...



Inscription d'un « frein à l'endettement » dans la législation nationale : réduire la marge de manœuvre économique et budgétaire des États pour sauver l'Euro ?

Le pacte préconise que les États membres s'engagent à traduire dans leur législation nationale les règles budgétaires de l'Union Européenne figurant dans le pacte de stabilité de croissance (maintien du déficit et de la dette publique des États membres en dessous des seuils fixés respectivement à 3 % et à 60 % du PIB). En Allemagne, par exemple, ont été inscrits dans la Constitution le principe d'un budget équilibré et une limitation de l'endettement structurel à hauteur de 0,35 % du PIB au niveau de l'État fédéral. Ceci implique de retirer à tous les États membres toute marge de manœuvre quant au recours à l'endettement pour mener une politique d'investissement génératrice de croissance, d'emploi et de progrès social... Les gouvernements, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale n'auraient d'autres choix que de pratiquer pendant de nombreuses années, des politiques d'austérité. Conformément à l'adage du « bon élève de la classe européenne », en France, des débats ont lieu au Parlement pour modifier la Constitution dans ce sens. Dans une logique de diminution des recettes fiscales et sociales, la réduction des déficits serait réalisée sur de nouvelles coupes budgétaires continuant l'entreprise de démolition engagée notamment avec la RGPP.

Pour la CGT, il n'est pas question d'ignorer la question de la dette publique, sa charge pesant lourdement sur le budget de l'État et sa capacité à financer les dépenses utiles. Cependant, la réduction de la dette et du déficit doit s'appuyer sur une politique (notamment industrielle) de croissance créant des emplois qualifiés, bien rémunérés et stables. Des meilleurs services de santé, de la recherche-développement de bon niveau, des investissements dans les infrastructures contribueraient à cette politique ambitieuse. Dans le même temps, il faut engager une autre politique, taxer les revenus les plus importants, arrêter avec la politique d'exonérations et les aides fiscales et sociales non nécessaires. La réduction des dépenses publiques et des suppressions de postes doit être stoppée. Projeter de réduire la dette de manière rigide par une inscription dans la Constitution est en contradiction avec le besoin d'y avoir recours parfois pour financer des investissements productifs. Aucun pays ne peut se priver de cette marge de manœuvre.

Créer une base d'évaluation commune de l'impôt sur les sociétés : certes mais comment ?

Le pacte préconise d'établir une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés.

Face au matraquage permanent sur le « moins d'impôt », la CGT rappelle qu'une fiscalité équilibrée permet de financer l'éducation, la santé, les transports publics, les routes, la recherche, etc. En Europe, la différence des taux d'imposition crée du dumping fiscal qui tire à la baisse les nécessaires rentrées fiscales. Une assiette commune visant à annihiler la concurrence fiscale entre États se rapproche donc des demandes de la CGT. Ceci étant, la fixation des taux d'imposition reste déterminante dans la mise en œuvre de ce principe. Dans une logique libérale de diminution de la « pression fiscale », il y a fort à parier que soient préconisées des taux d'imposition bas et donc ne contribuant que peu aux besoins de financement nécessaire.

Mettre en place une législation nationale en matière de résolution des défaillances bancaires : où sont passées les grandes ambitions de régulation du système financier ?

Présenté comme une réforme ambitieuse, le pacte se limite à préconiser de mettre en place une législation nationale en matière de défaillances bancaires, de réaliser des « tests de résistance des banques et de surveiller le taux d'endettement privé des banques, des ménages et des entreprises.

Sarkozy, qui s'était fait le chantre de la « régulation financière » semble avoir remis ses ambitions sur l'autel des exigences des institutions financières et des banques.

Pour la CGT, les besoins de financement des ménages et des entreprises nécessitent un secteur bancaire qui puisse assurer son rôle de financement de l'activité économique. Cela implique que les banques ne privilégient plus les activités de spéculation sur les marchés et la création de produits dérivés alambiqués (les mêmes que ceux qui ont provoqué la crise de 2009, subprimes, etc.) et se recentrent sur cette activité utile. Ce n'est pas le cas actuellement et le Pacte ne favorise pas une réorientation des banques dans cette direction. Par ailleurs, comment faire en sorte que les établissements bancaires, et même les pays, ne soient pas bousculés par les marchés financiers sans remettre en cause le rôle des agences de notation internationales qui notent selon des critères qui rejoignent finalement les mesures préconisées dans le Pacte (notamment l'obsession de la réduction de l'endettement de l'Etat). Réformer fortement la sphère financière reste un enjeu majeur de la stabilité dont ont besoin les Etats européens pour contribuer à une politique de croissance européenne.

Le pacte Euro Plus s'inscrit dans une logique régressive européenne d'ensemble :

Ainsi dans, le même temps, la Commission Européenne a travaillé à une série de 27 recommandations (une par pays) qui devraient être soumises aux États membres afin qu'ils les appliquent sur leur territoire nationaux. Ceux-ci devront présenter **les programmes respectifs « de stabilité et de convergence » et les programmes de réforme** qu'ils comptent mettre en œuvre. L'Union Européenne analysera ces éléments et émettra alors les recommandations par pays afin d'accroître la pression si ceux-ci n'agissent pas en conformité avec la politique libérale décidée centralement par les chefs d'État européens et la Commission Européenne. Certes, ces recommandations ne sont pas affichées comme contraignantes mais la commission explique, dans sa communication, que les États membres seront obligés de les mettre en œuvre pour trois raisons :

- pour ne pas être jugé par leurs pairs, c'est-à-dire ceux qui ont engagé les plans de réformes les plus drastiques ! (encore les « bons élèves de la classe » !);
- pour ne pas trop subir la pression des marchés financiers ! L'offensive quasi quotidienne autour de l'abaissement programmé des notes des États par les agences de notations participe de cette pression ;
- pour ne pas encourir de sanctions !

A titre d'exemple, les recommandations éditées à destination de la France le 7 juin 2011 et adoptées par le Conseil européen des 23 et 24 juin, sont notamment les suivantes :

- s'assurer d'un déficit budgétaire de 3 % du PIB (contre 7 % en 2010), réduire le taux d'endettement public,
- continuer à réformer les retraites (la commission écrivant que les mesures prises en 2010 ne garantiront pas la viabilité du système après 2020 !),
- réviser certaines dispositions sur la protection de l'emploi, assouplir le licenciement économique et diminuer les garanties de reclassement dans ce cas,
- « modérer » la hausse du Smic,
- Diminuer les « charges sociales » sur le travail et les transférer sur la consommation et l'environnement,
- Diminuer les restrictions administratives à l'ouverture des grandes surfaces, permettre la vente à perte,
- Eliminer les barrières à la concurrence pour plusieurs professions encore réglementées.

Globalement, la politique préconisée par le pacte est à l'inverse de ce qu'a porté **l'intersyndicale** depuis 2009.

La plateforme commune est toujours d'actualité aux niveaux national comme européen :

- **donner la priorité au maintien des emplois dans le privé et le public dans un contexte de crise économique** : conditionner les aides aux entreprises à des exigences en termes d'emploi, pousser les entreprises à investir dans la formation et le travail qualifiant et à réduire la précarité, revenir sur les politiques massives de destructions d'emploi dans le secteur public décidées ces dernières années ;
- **améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités** : une nouvelle répartition des richesses doit voir le jour réorientée vers les salaires et les pensions et non plus vers les dividendes des actionnaires ;
- **orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat** avec une relance par la consommation, une politique de développement de logement social, et une protection sociale (santé, retraite) de haut niveau dans un cadre collectif et solidaire, avoir une politique d'investissements ciblés, notamment dans les infrastructures, les équipements publics et les services publics, conditionner les aides aux entreprises à des exigences sociales ;
- **préserver et améliorer les garanties collectives** : abroger les dispositifs remettant en cause la réduction du temps de travail, revenir sur le travail du dimanche, respecter le dialogue social, mettre en place des politiques des réformes porteuses de progrès social ;
- **réglementer la sphère financière internationale** : Mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international, encadrer les mouvements de capitaux. Respecter partout les droits fondamentaux et sociaux, notamment ceux préconisés par l'OIT.

Par cette démarche globale, concertée à haut niveau et largement anti-démocratique, l'enjeu est la perte par les États membres d'une grande partie de la marge de manœuvre économique et sociale qu'ils détenaient encore. Le rôle de plus en plus prépondérant, de la banque centrale européenne, voire du FMI, et d'officines comme les agences de notation sont à interpréter comme une démission progressive des dirigeants issus de processus démocratique et une négation croissante de la capacité des citoyens à imposer à leurs gouvernements une politique économique et sociale réorientée vers une meilleure répartition des richesses. L'exemple de la Grèce est frappant à cet égard ! Toute la zone Euro (et les pays associés) devrait mettre en œuvre les réformes anti sociales d'inspiration libérale. La marge de manœuvre se réduirait à des seules mesures d'ajustement.

S'opposer à cette politique c'est s'engager fortement dans les mobilisations à venir notamment l'action interprofessionnelle décidée par le CCN de la CGT en juin. Tout l'été et à la rentrée, faisons connaître aux salariés les enjeux pour porter fort la nécessité d'une autre Europe !



SERVICE PUBLIC ET CONTRAT SOCIAL

23 juin 2011 - Service public et développement humain durable

**jeudi 15 septembre 2011
à Toulouse**

octobre 2011 - Service public et développement économique
novembre 2011 - Financement des politiques publiques et d'intérêt général

**Inscrivez dès maintenant ce deuxième temps fort
de la campagne dans vos agendas.**

PROGRAMME DU 15 SEPTEMBRE 2011

MATINÉE

- 8 h 30 - 9 h Accueil des participants
- 9 h - 9 h 15 Accueil par l'union départementale
- 9 h 15 - 9 h 45 Introduction de la journée : **Jacqueline Doneddu**
- 9 h 45 - 10 h 45 Premiers échanges avec les participants
- 10 h 45 - 11 h Pause
- 11 h - 12 h 45 Table ronde et échanges avec les participants
« Les politiques publiques, l'État, sont-ils au service de l'intérêt général ? »

Participants :

Jacqueline Doneddu (commission confédérale, CESE)
Delphine Espagno (Universitaire) sous réserve de confirmation
Jean-Marc Canon (UGFF)
Jean-Alain Mariotti (Président de la CCI du Lot et Garonne
et Président section Aménagement des Territoires du
CESE)

- 12 h 45 - 14 h Déjeuner libre

APRÈS MIDI

- 14 h Synthèse de la table ronde : **Jacqueline Doneddu**
- 14 h 15 - 15 h 30 Table ronde et échanges avec les participants
**« L'Europe et les services publics : quelle conception ?
Rôle des États »**

Participants :

Catherine Perret (CEC)
Denis Meynent (conseiller confédéral, espace Europe /
International - CESE européen)
M. Martin Westlake (Secrétaire général du CESE européen)
sous réserve de confirmation
M. ... (Un élu ou un représentant d'entreprises privées)

- 15 h 30 - 15 h 45 Pause
- 15 h 45 - 16 h Synthèse de la deuxième table ronde : **Frédéric Imbrecht**
- 16 h Conclusions des travaux par l'union départementale

*Tables rondes animées par Pierre Tartakowsky,
rédacteur en Chef d'Options, Président de la LDH*

SERVICE PUBLIC ET CONTRAT SOCIAL

Quelles finalités au contrat social ?

La crise financière historique de 2008, qui s'est instantanément prolongée en une grave récession économique et en crise des finances publiques, apporte de nombreux enseignements et appelle de profondes transformations.

La démonstration est faite de l'inanité du dogme central du libéralisme économique, selon lequel la soumission des sociétés au marché et aux logiques marchandes serait la voie unique du développement économique et humain.

Au contraire, les dérèglementations et les privatisations qui ont formé la base des politiques publiques depuis les années 1980, visant à endiguer la croissance des services publics, à diminuer la fiscalité sur le capital et les plus hauts revenus, ont conduit à un accroissement considérable des inégalités sociales et à des instabilités économiques dont les salariés sont les premières victimes.

En voulant ériger l'individualisme, la compétitivité et la concurrence au rang des valeurs du monde moderne, les tenants du libéralisme ont en réalité provoqué de considérables dégâts économiques, sociaux et humains.

L'actuelle crise a mis à l'ordre du jour une véritable restructuration de la répartition des richesses. Mais l'ambition de la construction d'un véritable développement humain

durable soulève bien d'autres enjeux :

- la répartition des richesses doit non seulement être guidée par une authentique justice sociale, mais aussi viser une nouvelle dynamique de développement. La justice sociale, le développement humain, la préservation des ressources et de l'environnement pour les générations futures appellent à ce que l'intérêt général et les objectifs de long terme dominent la logique du marché. À cet égard, la place du service public dans notre société, le rôle et les missions des services publics sont des enjeux déterminants très actuelles ;
- il ne s'agit pas de reconquérir une place des services publics qui aurait été prétendument perdue. Certes, les dogmes du libéralisme et les revendications patronales ont porté des coups importants aux services publics durant les trois dernières décennies. Par exemples :
 1. Les services publics de l'administration et du développement humain (finances publiques, santé, école, recherche et ingénierie publique, emploi et formation, justice, prévention et sécurité, etc.) ont subi des limitations de leurs

moyens budgétaires, l'introduction de critères de rentabilité, l'externalisation d'activités, la précarisation de l'emploi ;

2. Les grands opérateurs publics ont pour les uns été privatisés, pour les autres soumis à la déréglementation et à la concurrence marchande au nom de la construction européenne.... ;
3. Plus généralement, les missions du service public ont été transformées et dénaturées. Il en est ainsi, par exemple, dans l'éducation nationale où les programmes scolaires ne visent plus l'émancipation et l'ascension sociale.

Mais cela n'a pas empêché la poursuite de certaines formes de développement du service public. Ainsi, durant ces trois décennies, l'emploi a progressé dans les trois versants de la Fonction publique - État, territoriale, hospitalière - faisant la démonstration que les révolutions technologique et informationnelle ne reposent pas seulement sur le développement de l'innovation privée mais aussi sur celui d'organisations collectives.

La tendance lourde, ce n'est pas la régression des services publics, mais leur développement.



“ Pour préparer son avenir, je veux avancer en confiance ! ”

SERVICES PUBLICS
tous gagnants !

La crise a confirmé que les services publics faisaient fonction d'amortisseur des conséquences sociales, territoriales mais aussi environnementales les plus négatives à tel point que l'intervention publique est, aujourd'hui, non seulement acceptée mais recommandée y compris au niveau international. Son champ et ses dispositifs d'organisation sont au cœur du débat.

D'une certaine manière, l'aveuglement, la brutalité et l'opacité dans laquelle sont prises les décisions de la révision générale des politiques publiques (RGPP) poursuivie par le gouvernement Sarkozy démontre qu'elle se situe en réaction à cette tendance lourde. Ce même constat peut être porté sur les décisions prises par les Agences régionales de Santé (ARS).

Loin de concevoir une action de défense des services publics venant en réaction aux politiques libérales, il s'agit pour la CGT d'engager une action de promotion des services publics s'inscrivant dans un besoin historique de leur développement.

Les limites et les dangers du contrat social proposé par le gouvernement

La croyance selon laquelle le marché est capable de s'auto-réguler et de réguler les rapports humains est ébranlée. Le Président de la République a annoncé la recherche d'un nouvel équilibre entre l'État et le marché (1) mais cette intervention des États ne serait que temporaire se limitant à remettre en marche l'économie. Il ne renonce pas

à refonder un contrat social plus libéral à partir des constats dressés et des perspectives clairement explicitées dans ces interventions publiques (2).

Les exigences sociales, économiques et environnementales qui s'expriment, les enseignements de la crise, le discrédit gouvernemental

constituent les leviers pour, dans un même mouvement, contester le projet de société qu'il ambitionne et imposer des politiques publiques respectueuses des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité constitutives de la République et visant le développement humain durable.

L'indispensable renouvellement de l'organisation et de la gestion publique. Une vision ambitieuse et contemporaine

La CGT porte une autre vision de l'intervention des pouvoirs publics, du contrat social à construire avec et sous le contrôle des salariés et des acteurs économiques et sociaux. Tout d'abord, contrairement à une idée perfidement distillée, le « statu quo » ou le fétichisme des « 30 glorieuses » ne sont pas à l'ordre du jour. C'est une vision contemporaine, ambitieuse, prenant en compte les réalités sociales et territoriales, qui fonde la conception que porte la CGT lorsqu'elle appelle à un renouvellement de l'organi-

sation et de la gestion publique.

Pour la CGT, celles-ci doivent être guidées par l'intérêt général et non pas la satisfaction des intérêts égoïstes de la minorité constituée par les détenteurs du capital et les maîtres des marchés financiers.

Partant des attentes, des besoins immédiats et futurs des citoyens, des usagers et des personnels, l'évolution des services publics et des politiques publiques est une nécessité.

L'objectif poursuivi est de conduire des politiques publiques socialement et économiquement efficaces en lien avec les niveaux territoriaux pertinents, au plus près des salariés et des citoyens et en sollicitant leur intervention dès leur élaboration et pour leur évaluation.

Ces politiques publiques doivent tout à la fois assurer une juste redistribution sociale des richesses produites par le travail, et une cohérence dans les projets de développement économique

(1) Discours de Nicolas Sarkozy en septembre 2008

(2) « Il y a aujourd'hui trois certitudes : le système n'est pas tenable financièrement, il décourage le travail (...); enfin, il n'assure pas l'égalité des chances. ... L'organisation sociale française produit aujourd'hui plus d'injustice que de justice (...). Il faut en changer. » « C'est un nouveau contrat social, profondément renouvelé, profondément différent, que nous devons élaborer ensemble », fondé sur « le travail, le mérite et l'égalité des chances » et renouant « avec les principes de justice et d'efficacité ».

avec des politiques fiscales, financières et monétaires adaptées.

Revitaliser le concept d'État Nation

Cela suppose de revitaliser le concept d'État Nation dans le cadre d'une autre conception de la construction européenne, de redonner à la sphère publique les moyens de redevenir un acteur économique de premier plan, de refonder l'administration et l'action publique.

Au niveau européen, le principe de subsidiarité réaffirmé par le Traité de Lisbonne doit être affirmé et préservé. Contrairement à ce que prétendent les Gouvernements, chaque État peut définir le champ et l'organisation de ses services publics. Des tentatives existent pour y déroger mais des résistances s'organisent. Ainsi, dans un avis du Conseil Economique et Social Européen du 15 septembre 2010 sur le thème « *De quels Services d'Intérêt Général avons-nous besoin pour répondre à la crise* » (3) ce principe de subsidiarité dans l'organisation et le financement des services qui répondent à un intérêt général et des besoins fondamentaux est considéré comme essentiel dans l'élaboration d'un socle de règles communes à tous les services d'inté-

rêt général dans l'Union européenne.

De nouvelles réglementations publiques aux niveaux français, européen et mondial doivent être recherchées réduisant le pouvoir du marché et des puissances financières au bénéfice de la puissance publique et des États.

L'intérêt général mérite un vrai débat public

Quel doit être le rôle de l'État ? Quel doit être le champ de ses missions ? Des conceptions divergentes s'expriment sur le périmètre du champ des responsabilités et des interventions de l'État et des pouvoirs publics.

Pour la CGT, ce champ est loin de pouvoir se réduire à ses missions régaliennes. Cela pose la question essentielle de la définition et de la concrétisation de l'intérêt général.

L'impact des réponses apportées sur le choix de société, sur les salariés et les citoyens, mérite l'organisation d'un véritable débat public organisé à partir d'une évaluation contradictoire des conséquences des politiques conduites et des options en présence.

Par exemple, l'affaire du « médiateur » a de nouveau mis

sur la place publique la connivence entre les pouvoirs publics et l'industrie pharmaceutique. Or, le processus de mise sur le marché et la fixation des prix des médicaments relevaient jusque dans les années 1980 d'une Direction d'une administration d'État à laquelle s'est substituée l'agence du médicament. La privatisation de l'expertise a été synonyme de perte de son indépendance.

L'effectivité de la démocratie en général ainsi que l'instauration d'une nouvelle démocratie sociale se trouvent posées. Cela appelle d'engager, sans attendre, des concertations de qualité associant l'État, les organisations syndicales de salariés, le patronat, les collectivités territoriales, le secteur associatif. Dans ce cadre, des droits et des moyens « interprofessionnels » doivent être reconnus aux organisations syndicales de salariés.

Suspendre les restructurations en cours

Dans l'immédiat, il convient de suspendre les réorganisations structurelles et fonctionnelles qui affectent l'ensemble des administrations d'État et des services publics et de stopper les suppressions d'emplois.

Les États, seuls, ne sont pas garants de l'intérêt général

Les fonctions de régulation économique et de redistribution sociale, issues du contrat social résultant du Conseil national de la Résistance, considérées comme garantes de la croissance économique et du progrès social ont été réduites pour ouvrir aux marchés de nouveaux espaces de rentabilité financière.

Le rôle de l'État s'est transformé pour devenir un levier essentiel dans l'organisation spatiale et sociale de cet espace conquis par les puissances financières. Ce n'est pas moins d'État, mais un autre État au service de stratégies privées qui s'est imposé sous l'influence du Medef et des forces libérales.

Sa principale traduction en est la dévalorisation de la place du travail humain (4).

L'État a perdu la maîtrise d'une série de leviers d'action économiques :

- outil monétaire : la responsabilité de la politique monétaire a

(3) 119 pour – 11 contre – 4 abstentions.

(4) Cf. expression de la CGT sur ce sujet.

- été transférée à la banque centrale européenne ;
- outil budgétaire : la politique budgétaire reste encadrée par les contraintes liées à une conception de la construction européenne ;
- abandon de ses fonctions d'opérateur économique : privatisation de pans entiers de services placés sous le contrôle et la gestion de la puissance publique (France Télécom, EDF-GDF, SNCF - RFF, autoroutes, etc.), réduction de la participation et de l'intervention de la puissance publique dans des entreprises industrielles (filières automobile, aéronautique, etc.), auxquels s'ajoute la généralisation des délégations de missions de services publics à des opérateurs privés dans les collectivités territoriales ;
- création des autorités administratives indépendantes (AAI) ;
- des outils prospectifs comme le commissariat au Plan ont disparu alors que ses missions, ses compétences, sa composition, ses espaces de concertation avaient leur utilité pour que l'État puisse définir des projets cohérents et de long terme par opposition au « court-termisme » caractéristique de ces dernières années.

Dans le même temps, au nom de la réduction des déficits publics, la contraction de la dépense publique, sans s'interroger ni sur son efficacité ni sur les sources de recettes nouvelles, a été le fil conducteur d'une série de réformes complémentaires et cohérentes dont :

- la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) ;
- la Révision générale des prélèvements obligatoires (RGPO) ;
- la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ;
- les nouvelles modalités d'élaboration de la loi de

financement de la Sécurité Sociale (LFSS).

De nouvelles séquences se dessinent :

- il en est ainsi, en France, avec la tenue, depuis le premier semestre 2010, de plusieurs conférences nationales relatives aux finances publiques dont le seul objectif reste de réduire les déficits publics ;
- au niveau européen, les États s'orientent vers la mise en place d'une nouvelle gouvernance visant le renforcement du contrôle sur les budgets nationaux et le conditionnement des subventions de l'Union Européenne au respect d'une « saine discipline budgétaire ».

Ce contexte général confirme l'incapacité des États et des pouvoirs publics d'être, seuls, garant de l'intérêt général.

Il conforte l'exigence d'innover dans de nouvelles formes de gouvernance, de construire une démocratie sociale renouvelée.

Quelles finalités aux politiques publiques ?

Elles doivent relever les défis sociaux, économiques et environnementaux contemporains, assurer l'effectivité des droits fondamentaux, tout ce qui est indispensable au développement humain.

C'est le sens, voire l'essence, du Service public, d'ailleurs consacré par le principe de mutabilité.

Les politiques publiques doivent répondre à des besoins clairement et collec-

tivement identifiés et s'inscrire dans un projet global de développement humain durable. Garantir la cohésion sociale, favoriser le « mieux vivre ensemble », sont les objectifs qui doivent les guider.

Le creusement des inégalités sociales et territoriales, l'explosion des phénomènes d'exclusion sociale, professionnelle et culturelle, l'inégalité d'accès aux droits fondamentaux, le défi démogra-

phique ainsi que les questions environnementales appellent à des mesures urgentes s'inscrivant dans une vision prospective d'organisation de la société.

Avec l'impulsion et l'organisation de sa campagne pour la promotion des services publics, la CGT entend investir tous les terrains, faire valoir ses conceptions et ses propositions revendicatives.